

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



**Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20**

*Procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du
21 mars 2023 à 18 h*

L'An deux mille vingt-trois, le Vingt et un mars à 18 heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le treize mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, André JURINE– Mesdames Chrystelle COPPARONI, Aurélie BERTHE, Valérie ARNAUD, Myriam BOUABDALLAH, Véronique HENRY, Anaëlle BOBER, Karine BRUYAS, André DUTEL,

Etaient excusés : Messieurs Kahier ZENNAF, Pascal CATAGIRONE, (procuration à Madame Chrystelle COPPARONI), Madame Jocelyne LABOURE.

1) Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 08 mars 2023 a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2) Vote du budget du CCAS pour l'année 2023

Monsieur le Président expose : le budget proposé pour 2023 à l'approbation du Conseil d'Administration s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires résultant du débat intervenu lors de la séance du 8 mars 2023.

Il faut que chaque collectivité vote son budget en équilibre aussi bien en Fonctionnement/Investissement qu'en Recettes/Dépenses.

Il est précisé que le budget 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022, soit :

15 428.17 € euros en fonctionnement

15 410.51 € euros en investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre, avec la reprise anticipée des résultats de l'année antérieure, en dépenses et en recettes à la somme de 215 048.00 €.

Dépenses de fonctionnement

Elles relèvent de quatre chapitres :

Chapitre 011 : charges à caractère général

Primes d'assurances Multirisques	1 000,00 €
Indemnités aux régisseurs	200,00€
Fêtes et cérémonies	0,00 €
Etiquettes bons	260,00 €
Catalogues et imprimés	<u>238,00 €</u>
	1 698,00 €

Chapitre 012 :

Cotisations versées au FNAL	550,00 €
Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00 €
Rémunération principale titulaires	105 000,00 €
SFT, indemnité de résidence	100,00 €
Personnel titulaire – NBI	1 400,00€
Autres indemnités	15 000,00 €
Cotisations à l'URSSAF	17 000,00 €
Cotisations aux retraites	35 000,00 €
Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00 €
Versement au FNC supplément familial	1 200,00 €
Versement aux œuvres sociales	1 000,00 €
Autres	<u>1 000,00 €</u>
	185 300,00 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Cotisations patronales des Administrateurs du CCAS	300,00 €
Aide à la personne – Personnes âgées	25 000,00 €
Aides aux personnes	2 500,00 €
Droits d'utilisation – Informatique	<u>250,00 €</u>
	28 050,00 €

Chapitre 66 : charges financières

L'emprunt souscrit pour l'achat du matériel de cuisine de l'EHPAD est terminé il n'y a donc plus d'intérêt sur prêt.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 :

Remboursements sur rémunérations	500,00 €
----------------------------------	----------

Provisions pour remboursements par l'assurance des risques statutaires lorsqu'un agent est malade.

Chapitre 70 :

Remboursements autres organismes (Mutualité)	165 475,00 €
--	--------------

Chapitre 74 :

Subvention communale	35 800,00 €
----------------------	-------------

Chapitre 75 :

Autres produits de gestion courante	2,00 €
-------------------------------------	--------

Chapitre 002 :

Reprise de l'excédent antérieur (2022)	11 271,00 €
--	-------------

Chapitre 77 :

773 mandats annulés (régularisation assurance année précédente) 2000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre, avec l'excédent des années antérieures, en dépenses et en recettes à la somme de 15 410.51 €.

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 (pour équilibrer) 15 410.51 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001 : excédent reporté des années antérieures 15 410.51 €

Monsieur le Président rappelle que c'est la délibération la plus importante de l'année. Avec les résultats de l'exercice 2022, le budget a été construit en équilibre Dépenses/Recettes en Fonctionnement et en Investissement. Les dépenses et les recettes sont estimées (les chiffres sont arrondis).

La présentation comptable était jointe à l'envoi.

Il a été demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, le budget primitif 2023 du CCAS.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18 h 30.

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS



Véronique HENRY
La secrétaire,



